

N° 108

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 17 novembre 2011

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 2012, ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE,*

TOME IX

**IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION :  
IMMIGRATION ET ASILE**

Par MM. Alain NÉRI et Raymond COUDERC,

Sénateurs.

---

(1) *Cette commission est composée de :* M. Jean-Louis Carrère, *président* ; MM. Didier Boulaud, Christian Cambon, Jean-Pierre Chevènement, Robert del Picchia, Mme Josette Durrieu, MM. Jacques Gautier, Robert Hue, Xavier Pintat, Yves Pozzo di Borgo, Daniel Reiner, *vice-présidents* ; Mmes Leila Aïchi, Hélène Conway Mouret, Joëlle Garriaud-Maylam, MM. Gilbert Roger, André Trillard, *secrétaires* ; MM. Pierre André, Bertrand Auban, Jean-Michel Baylet, René Beaumont, Pierre Bernard-Raymond, Jacques Berthou, Jean Besson, Michel Billout, Jean-Marie Bockel, Michel Boutant, Jean-Pierre Cantegrit, Pierre Charon, Marcel-Pierre Cléach, Raymond Couderc, Jean-Pierre Demerliat, Mme Michelle Demessine, MM. André Dulait, Hubert Falco, Jean-Paul Fournier, Pierre Frogier, Jacques Gillot, Mme Nathalie Goulet, MM. Alain Gournac, Jean-Noël Guérini, Joël Guerriau, Gérard Larcher, Robert Laufoaulu, Jeanny Lorgeoux, Rachel Mazuir, Christian Namy, Alain Néri, Jean-Marc Pastor, Philippe Paul, Jean-Claude Peyronnet, Bernard Piras, Christian Poncet, Roland Povinelli, Jean-Pierre Raffarin, Jean-Claude Requier, Yves Rome, Richard Tuheiaiva.

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (13<sup>ème</sup> législ.) : 3775, 3805 à 3812 et T.A. 754**

**Sénat : 106 et 107 (annexe n° 15) (2011-2012)**



## SOMMAIRE

Pages

<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>I. UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES CRÉDITS LIÉS À L’ACTION 2 DU PROGRAMME 303 ...</b> .....	7
A. LA MODIFICATION D’ARCHITECTURE DU PROGRAMME.....	7
B. LES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2012 .....	7
C. UNE AUGMENTATION DE LA DOTATION LIÉE AUX DISPOSITIFS D’ACCUEIL DES DEMANDEURS D’ASILE.....	10
<b>II. ... QUI NE DOIT PAS MASQUER LES DIFFICULTÉS LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 303</b> .....	11
A. PANORAMA DE LA DEMANDE D’ASILE EN FRANCE.....	11
B. DES DIFFICULTÉS LIÉES AU TRAITEMENT DES DOSSIERS PAR L’OFPRA ET LA CNDA.....	12
<b>EXAMEN EN COMMISSION</b> .....	17
<b>ANNEXE - ORIGINE DES DEMANDEURS D’ASILE EN 2008, 2009, 2010 ET AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2011, PAR CONTINENT ET PAYS</b> .....	22



Mesdames, Messieurs,

La mission « Immigration, asile et intégration » a été créée en 2007 et comprend deux programmes : le programme 303 porte sur « l'immigration et l'asile », le programme 104 sur « l'intégration et l'accès à la nationalité française ».

Depuis cette création, votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées se saisit pour avis sur le programme 303. Ce programme est composé de 4 actions qui sont la circulation des étrangers et la politique des visas (action 1), la garantie de l'exercice du droit d'asile (action 2), la lutte contre l'immigration irrégulière (action 3), et le soutien (action 4). Seule **l'action 2 « garantie de l'exercice du droit d'asile »** fait l'objet d'un examen par la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

Cette action a pour objectif de garantir aux demandeurs d'asile un traitement optimal de leur demande, ainsi qu'une bonne prise en charge en termes de conditions matérielles d'accueil et d'accès aux soins pendant la durée d'instruction de leur demande.

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) puis, en cas de recours, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) qui relève du programme « Conseil d'État et autres juridictions administratives », instruisent les demandes d'asile.



## **I. UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES CRÉDITS LIÉS À L'ACTION 2 DU PROGRAMME 303 ...**

### ***A. LA MODIFICATION D'ARCHITECTURE DU PROGRAMME***

Depuis 2007, les crédits de la mission Immigration, asile et intégration relevaient du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Ce pilotage au sein d'un ministère unique, procédure inédite, devait permettre de simplifier le parcours d'un demandeur d'asile en centralisant l'ensemble des services dédiés à l'immigration en France.

Après la suppression de ce ministère par décret du 14 novembre 2010, la politique de l'immigration a été rattachée au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales par décret du 25 novembre 2010. Ce dernier a maintenu intacte la configuration des services issue du décret d'attribution du 31 mai 2007 et du décret d'organisation de son administration centrale du 26 décembre 2007.

Interrogé par vos rapporteurs lors de son audition devant la Commission, le Ministre M. Claude Guéant a confirmé que le pilotage par un seul ministère était gage d'une plus grande efficacité, tout en permettant de réduire les dépenses publiques. La maquette budgétaire a été préservée. Même s'il existe deux secrétaires généraux, il n'y a pas de doublons car leurs attributions sont distinctes.

### ***B. LES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2012***

Le programme 303 concentre la majorité des crédits dévolus à la mission Immigration, asile et intégration, soit 87,5 % des crédits totaux.

**Les autorisations d'engagement (553 millions d'euros en 2012 contre 490 millions en 2011, soit + 12,78 %) ainsi que les crédits de paiement (560 millions d'euros en 2012 contre 488 millions en 2011, soit +14,67 %), sont en progression.**

**DÉTAIL DES CRÉDITS INSCRITS AU SEIN DE LA MISSION**

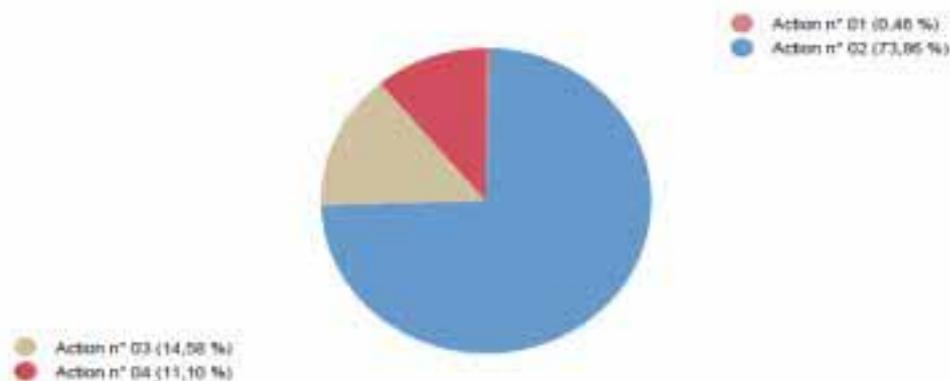
	<b>AE en M€</b>	<b>CP en M€</b>
<b>LFI 2011 MISSION</b>	<b>563,72</b>	<b>561,47</b>
- programme 104	72,84	72,84
<b>- programme 303</b>	<b>490,88</b>	<b>488,63</b>
<b>PLF 2012 MISSION</b>	<b>632,05</b>	<b>631,95</b>
- programme 104	78,43	71,63
<b>- programme 303</b>	<b>553,62</b>	<b>560,32</b>
<b>Evolution 2012/2011 MISSION</b>	<b>+12,12 %</b>	<b>+ 12,55 %</b>
- programme 104	+ 7,67%	- 1,66 %
<b>- programme 303</b>	<b>+ 12,78%</b>	<b>+ 14,67 %</b>

Au sein du programme 303, c'est l'action 2 « garantie de l'exercice du droit d'asile » qui concentre l'essentiel des dotations, puisqu'elle représente 73,86 % des autorisations d'engagement demandées pour 2012.

**PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS**

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 Circulation des étrangers et politique des visas	3 550 000	3 550 000
02 Garantie de l'exercice du droit d'asile	408 910 000	408 910 000
03 Lutte contre l'immigration irrégulière	90 700 000	95 400 000
04 Soutien	81 400 710	83 400 710
<b>Total</b>	<b>563 628 710</b>	<b>560 320 710</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2012



Source : projet annuel de performance 2012

La progression des crédits du programme 303 est uniquement due à la forte hausse des crédits associés à l'action « garantie de l'exercice du droit d'asile », qui passe d'une dotation de 327,75 millions d'euros en 2011 à 408,91 millions en 2012, soit une hausse de 24,76 %.

**Évolution des crédits du programme 303 (en millions d'euros)**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Projet de loi de finances 2011	Projet de loi de finances 2012	Variation	Projet de loi de finances 2011	Projet de loi de finances 2012	Variation
<b>Action n° 1 « Circulation des étrangers et politique des visas »</b>	2,55	2,55	<b>0,0 %</b>	2,55	2,55	<b>0,0 %</b>
<b>Action n° 2 « Garantie de l'exercice du droit d'asile »</b>	327,75	408,91	<b>+ 24,76 %</b>	327,75	408,91	<b>+ 24,76 %</b>
<b>Action n° 3 « Lutte contre l'immigration irrégulière »</b>	92,7	80,7	<b>- 12,94 %</b>	90,45	85,4	<b>- 5,58 %</b>
<b>Action n° 4 « Soutien »</b>	67,88	61,46	<b>- 9,45 %</b>	67,88	63,46	<b>- 6,51 %</b>
<b>Total</b>	490,88	553,62	<b>+ 12,8 %</b>	488,63	560,32	<b>+ 14,7 %</b>

Ce sont les dépenses d'intervention (titre 6) qui sont en forte augmentation (388,16 millions d'euros en 2012 contre 306,55 millions d'euros en 2011, **soit + 26,6 %**), tandis que les dépenses de personnel (titre 2), de fonctionnement (titre 3) et d'investissement (titre 5) voient leurs dotations diminuer respectivement de **4 %**, **2,5 %** et **43,3 %**.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéros et intitulés du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2011	Demandées pour 2012	FDC et ADP attendus en 2012	Ouverts en LFI pour 2011	Demandés pour 2012	FDC et ADP attendus en 2012
303 / Immigration et asile	490 801 080	553 629 710	15 148 042	488 631 080	560 320 710	15 148 042
Titre 2. Dépenses de personnel	39 923 712	38 313 112	116 000	39 923 712	38 313 112	116 000
Autres dépenses :	450 957 368	515 307 598	15 030 042	448 707 368	522 007 598	15 030 042
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	111 107 368	108 261 598	5 086 574	111 107 368	108 261 598	5 086 574
Titre 5. Dépenses d'investissement	33 300 000	18 888 000	4 413 783	31 050 000	25 586 000	4 413 783
Titre 6. Dépenses d'intervention	306 550 000	368 180 000	5 529 685	306 550 000	368 180 000	5 529 685

**C. UNE AUGMENTATION DE LA DOTATION LIÉE AUX DISPOSITIFS D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE**

Votre commission ne se saisit pour avis que sur les dotations de l'action 2 du programme 303 « garantie de l'exercice du droit d'asile ». Les crédits liés à cette action sont en progression de **24,76 %**.

Cette action a pour objet d'assurer l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile en cours de procédure qui le demandent. Cette prise en charge intervient sous la forme soit d'un hébergement accompagné en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) pour les demandeurs d'asile remplissant les conditions d'accès à ce dispositif, soit du versement d'une prestation financière, l'allocation temporaire d'attente (ATA), qui peut être associée à un hébergement d'urgence.

C'est ce domaine de l'accueil qui voit ses dotations augmenter.

Tout d'abord concernant l'hébergement d'urgence, depuis plusieurs années les dépenses engagées sont largement supérieures aux crédits votés en loi de finances initiale. Ainsi en **2011, 40 millions d'euros** ont été engagés, puis **50 millions d'euros supplémentaires ont été ouverts par la loi de finances rectificative** de juillet 2011 afin de pouvoir faire face aux dépenses, qui devraient atteindre environ **125 millions d'euros** sur l'ensemble de l'année.

Tirant les conséquences de cette sous-budgétisation initiale, les crédits engagés pour l'hébergement d'urgence en 2012 sont en forte croissance, avec une enveloppe de **90,9 millions d'euros**. Concrètement, ce sont plus de 9 000 places supplémentaires qui pourront ainsi être financées.

Ensuite concernant l'allocation temporaire d'attente, le constat depuis quelques années est le même : une sous-budgétisation initiale et des dépenses qui explosent en cours d'année. Ainsi en **2011, 54 millions d'euros** avaient été engagés en **loi de finances initiale**, mais ce sont près de **151 millions qui devraient être consommés**.

Tout comme pour l'hébergement d'urgence, les crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2012 au titre de l'ATA sont en forte augmentation puisque l'enveloppe s'établira à **89,65 millions d'euros en 2012**. Cette allocation s'élevait en 2010 à 10,67 euros par jour et par personne, montant revalorisé en 2011 à 10,99 euros par jour et par personne. Ce sont donc plus de 21 000 bénéficiaires qui devraient toucher l'ATA en 2012.

## II. ... QUI NE DOIT PAS MASQUER LES DIFFICULTÉS LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 303

### A. PANORAMA DE LA DEMANDE D'ASILE EN FRANCE

La France est le deuxième pays mondial destinataire de demandes d'asile, derrière les Etats-Unis. En 2010, ce sont plus de 52 000 demandes qui ont été enregistrées auprès de l'OFPRA, en hausse de 14 % par rapport à l'année précédente.

Le nombre de demandes déposées est estimé à **23 406** au premier semestre 2011 par le ministère de l'intérieur, soit une progression de **14,1 % par rapport à la même période en 2010** (contre 36 400 aux Etats-Unis selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés et Apatrides (HCR)).

#### DEMANDES D'ASILE DÉPOSÉES DANS LES 10 PREMIERS PAYS RECEVEURS DE DEMANDES AU PREMIER SEMESTRE 2011



Source : HCR

En France, l'origine géographique des demandeurs d'asile reste sensiblement identique à celle des années précédentes. Parmi les dix principaux pays de provenance des demandeurs, la Turquie, le Sri Lanka, la République démocratique du Congo, la Serbie et le Kosovo, la Russie, Haïti, la Chine, l'Algérie et l'Arménie reviennent de façon régulière.

En 2010, le premier pays de provenance des demandeurs d'asile est le Kosovo (3 267 premières demandes) devant le Bangladesh (3 061 premières demandes).

Pour l'année 2011, il existe une évolution à la hausse de la demande d'asile sur les six premiers mois de l'année par rapport à la même période de l'année précédente. Avec 1 965 premières demandes, le Bangladesh est le premier pays de provenance des demandeurs d'asile au cours du premier semestre 2011, avec une augmentation de + 43 % par rapport à la même période de 2010. Viennent ensuite la République démocratique du Congo avec (+7 %), suivie du Kosovo (- 18 %) et du Sri Lanka (+ 11 %).

CONTINENT	DEMANDES - 2010					DEMANDES - 6 mois 2011				
	total hors min A	dont lères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	total hors min A	dont lères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général
Europe	13 332	11 442	1 890	6 018	19 350	7 129	5 943	1 186	3 036	10 165
section Apatrides	182	182			182	88	88			88
Asie	11 584	10 310	1 274	1 349	12 933	6 478	5 651	827	598	7 076
Afrique	14 217	13 028	1 189	3 218	17 435	8 348	7 675	673	1 754	10 102
Ameriques	2 304	1 969	335	558	2 862	1 363	1 272	91	103	1 466
<b>TOTAL DEMANDES</b>	<b>41 619</b>	<b>36 931</b>	<b>4 688</b>	<b>11 143</b>	<b>52 762</b>	<b>23 406</b>	<b>20 629</b>	<b>2 777</b>	<b>5 491</b>	<b>28 897</b>

Source : ministère de l'intérieur (2011 données provisoires 6 mois)

Si la tendance observée au cours du premier semestre 2011 se maintient, le nombre de demandes de protection internationale (mineurs accompagnants compris) pourrait s'élever à 58 000 en 2011 et 64 000 en 2012.

## B. DES DIFFICULTÉS LIÉES AU TRAITEMENT DES DOSSIERS PAR L'OFPRA ET LA CNDA

### 1. Un stock toujours plus important à l'OFPRA

Le projet de loi de finances initiale pour 2011 prévoyait un recrutement de 30 officiers de protection contractuels pour une période de 18 mois afin de résorber le stock existant au 31 décembre 2010.

Ce recrutement a été réalisé, portant ainsi les effectifs de l'OFPRA à **439 équivalents temps plein** en 2011.

	Emplois fonctionnels		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL ETP
	ETP	ETP	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	
			ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	
<b>2009</b>	6	6	160 155,8	84 82	37 36,2	0 0	129 126	6 6	412 407
<b>2010</b>	6	6	169 164,9	85 82,6	35 34	0 0	123 119,5	5 5	412 404
<b>2011</b>	4	4	168 163,7	116 113,5	35 34,2	0 0	123 119,6	4 4	442 439

Source : ministère de l'intérieur

S'il s'avérait nécessaire, et a permis une augmentation du nombre de décisions de l'OFPRA, l'impact sur le délai de traitement des dossiers a néanmoins été quasi-nul du fait de l'augmentation parallèle du nombre de demandes.

En effet, depuis 2008, la demande de protection internationale est orientée à la hausse : + 14,4 % en 2008 par rapport à 2007, + 13,3 % en 2009 par rapport à 2008 et + 7,3 % en 2010 par rapport à 2009. L'OFPRA a ainsi enregistré **41 619 demandes de protection internationale** (hors mineurs accompagnants) en 2010. Cette hausse de la demande est avant tout imputable à l'augmentation des premières demandes (+ 11,1 %), les demandes de réexamen ayant diminué de - 15,8 % par rapport à 2009.

Au cours du premier semestre 2011, la hausse de la demande de protection internationale (hors mineurs accompagnants) se poursuit, avec **23 406 demandes enregistrées**, soit + 14,1 % par rapport à la même période de 2010.

Année	1ères demandes	Réexamens	Total	Décisions	Accords OFPRA	Taux accord OFPRA %	Rejets OFPRA	Taux rejet OFPRA %
2005	42 578	9 488	52 066	51 272	4 184	8.2%	47 088	91.8%
2006	26 269	8 584	34 853	37 715	2 929	7.8%	34 786	92.2%
2007	23 804	6 133	29 937	29 323	3 401	11.6%	25 922	88.4%
2008	27 063	7 195	34 258	31 801	5 153	16.2%	26 648	83.8%
2009	33 235	5 568	38 803	35 331	5 048	14.3%	30 283	85.7%
2010	36 931	4 688	41 619	37 667	5 096	13.5%	32 571	86.5%
2011 (*)	20 629	2 777	23 406	20 431	2 297	11.2%	18 134	88.8%

Source : ministère de l'intérieur (Données 2011 provisoires sur 6 mois - toutes données hors mineurs accompagnants)

Le délai d'examen d'une demande d'asile, indicateur essentiel du programme, est en constante augmentation depuis quelques années pour atteindre un pic prévisionnel de **150 jours en 2011**.

#### DÉLAI D'EXAMEN D'UNE DEMANDE D'ASILE PAR L'OFPRA

	2009 <i>réalisation</i>	2010 <i>réalisation</i>	2011 <i>prévision</i>	2012 <i>prévision</i>	2013 <i>cible</i>
Nombre de dossiers traités par an par ETP d'agent instructeur	385	390	385	385	385
Délai de traitement d'un dossier en jours	118	145	150	130	115

Or, ce problème a des conséquences autant en termes humains que sur le plan financier.

Sur le plan humain, il est impensable de laisser un demandeur d'asile dans l'incertitude pendant aussi longtemps, délai d'autant plus allongé si la réponse s'avère négative et est suivie par un recours auprès de la CNDA.

Sur le plan financier, un tel délai a un coût et des conséquences non négligeables sur les finances publiques.

**Interrogé par vos rapporteurs, M. le Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration a indiqué lors de son audition devant la Commission que les effectifs de l'OFPRA seraient consolidés et que 15 nouveaux emplois, gagés sur les effectifs du ministère de l'intérieur, seraient ouverts en 2012. Ce devrait permettre de réduire le délai global de traitement des dossiers de moitié.**

## 2. Des délais de recours beaucoup trop longs à la CNDA

Lorsqu'un demandeur d'asile voit sa demande refusée par l'OFPRA, il peut déposer un recours auprès de la CNDA. Depuis 2009, le nombre de recours déposés auprès de la CNDA est à la hausse, **+10 % entre 2009 et 2010**. Au premier semestre 2011, ce sont plus de **15 000 recours** qui ont été déposés par les demandeurs d'asile.

### NOMBRE ET NATURE DES DOSSIERS EN COURS À LA CNDA

	2009	2010	1 <sup>er</sup> sem. 2011	Prévision fin 2011	Prévision 2012
<b>Recours</b>	25 039	27 445	15 273	36 500	39 000
<b>Décisions</b>	20 240	23 934	16 310	38 000	47 000
<b>Stock</b>	25 395	29 776	28 850	28 000	20 000

Cette croissance des entrées a rapidement impacté les délais de jugement. Alors que le Conseil d'État s'était fixé un objectif de 6 mois pour 2011, le délai prévisible moyen de jugement a dépassé **15 mois fin 2009**, contre un peu plus de 10 mois fin 2008.

Afin de répondre à cette hausse parallèle des recours et des délais, un plan d'action a été mis en place par le Conseil d'État. Ce plan de recrutement, qui a porté prioritairement sur des emplois de rapporteurs (en charge de l'instruction des recours), passés de 70 fin 2009 à 95 fin 2010 et à 135 fin 2011, a porté l'effectif total de la Cour à **245,59 ETP fin 2010**. Il sera de **298,5 ETP fin 2011**.

### EFFECTIFS DE LA CNDA (EN ETP) :

	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2010	Prévision 2011
<b>ETP agents présents</b>	235,1	223,2	219,6	212,9	245,9	298,5

Outre les emplois d'agents de la Cour, 10 magistrats permanents ont été affectés à la CNDA au 1<sup>er</sup> septembre 2009, effectif porté à 12 au 1<sup>er</sup> septembre 2011. A ces 12 magistrats permanents s'ajoutent 76 vacataires.

Au cours du premier semestre 2011, les présidents vacataires ont présidé en moyenne 162 audiences par mois, tandis que les présidents à temps plein en ont présidé 77.

**NOMBRE D'AUDIENCES TENUES AU PREMIER SEMESTRE 2011**

	Janvier 2011	Février 2011	Mars 2011	Avril 2011	Mai 2011	Juin 2011
par les présidents à plein temps	80	65	86	63	95	75
audiences mensuelles par président à temps plein	8	6,5	8,6	6,3	9,5	7,5
par les présidents vacataires	153	164	138	177	185	155

L'augmentation des recrutements devrait ainsi permettre de juger **38 000 affaires en 2011** (contre 24 000 en 2010) et **47 000 fin 2012**, et d'atteindre un délai prévisible moyen de jugement de **9 mois fin 2011** et de **6 mois fin 2012**.

3. La question de l'accueil des demandeurs d'asile

L'afflux de demandeurs d'asile pose inévitablement la question de leur hébergement. Les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) ont une capacité de 21 410 places en 2011, nombre en progression, mais qui ne suffit pas à couvrir le besoin réel.

L'optimisation de la prise en charge des demandeurs d'asile est un objectif majeur du programme 303, à travers notamment les indicateurs de l'hébergement en CADA.

**HÉBERGEMENT EN CADA DES DEMANDEURS D'ASILE EN COURS DE PROCÉDURE  
REMPLISSANT LES CONDITIONS D'ACCÈS À CET HÉBERGEMENT (EN %)**

2009 <i>réalisation</i>	2010 <i>Réalisation</i>	2011 <i>Prévision</i>	2012 <i>prévision</i>	2013 <i>cible</i>
36,7	31,4	40	35	35

Cet indicateur permet d'apprécier la part des demandeurs d'asile pris en charge en CADA sur l'ensemble des demandeurs d'asile en cours de procédure et pouvant prétendre à un hébergement en CADA.

**TAUX D'OCCUPATION DES PLACES EN CADA PAR LES DEMANDEURS D'ASILE OU AUTRES PERSONNES AUTORISÉES (EN %)**

<b>2009</b> <i>réalisation</i>	<b>2010</b> <i>Réalisation</i>	<b>2011</b> <i>prévision</i>	<b>2012</b> <i>prévision</i>	<b>2013</b> <i>cible</i>
91,4	92,2	94	94	95

Cet indicateur permet d'apprécier l'efficacité du dispositif national d'accueil dans l'hébergement des personnes qui sont autorisées à être prises en charge dans un CADA.

« L'hébergement dans les CADA répond mieux que d'autres modes de prise en charge (accueil collectif, hôtels) aux normes minimales d'accueil prévues par la réglementation européenne. Aussi l'objectif est-il d'augmenter le taux d'hébergement dans ces centres en diminuant la durée moyenne de séjour, d'une part, par la réduction des délais d'instruction des demandes d'asile et, d'autre part, par des progrès en matière d'organisation de la sortie des centres des déboutés et des réfugiés (respect des délais réglementaires de sortie des centres). »<sup>1</sup>

Néanmoins, l'hébergement en CADA se révélant insuffisant, d'autres solutions doivent être trouvées, qui prennent la forme d'hébergement d'urgence ou d'ATA, dépenses qui explosent comme vos rapporteurs l'ont précédemment souligné. A cela s'ajoute le problème de la répartition géographique des demandeurs d'asile sur le territoire français. Des situations très différentes entre les communes sont constatées, certaines supportant la charge plus que d'autres.

C'est pourquoi une circulaire relative au pilotage du dispositif d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile a été publiée le 24 mai 2011, afin d'homogénéiser les pratiques, organiser la répartition des demandeurs d'asile et rationaliser les dépenses. Un suivi précis et trimestriel de l'activité d'hébergement d'urgence est ainsi mis en œuvre au plan régional.

---

<sup>1</sup> *Projet annuel de performance 2012*

## EXAMEN EN COMMISSION

La commission a examiné le présent rapport au cours de sa séance du mardi 22 novembre 2011.

**M. Raymond Couderc, co-rapporteur pour avis** – Monsieur le Président, mes chers Collègues, la mission « Immigration, asile et intégration » a été créée en 2007 et comprend deux programmes : le programme 303 porte sur « l'immigration et l'asile », le programme 104 sur « l'intégration et l'accès à la nationalité française ». Depuis cette création, votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées se saisit pour avis sur le programme 303. Seule l'action 2 « garantie de l'exercice du droit d'asile » fait l'objet d'un examen par la commission.

Cette action a pour objectif de garantir aux demandeurs d'asile un traitement optimal de leur demande, ainsi qu'une bonne prise en charge en termes de conditions matérielles d'accueil et d'accès aux soins pendant la durée d'instruction de leur demande.

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) puis, en cas de recours, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) qui relève du programme "Conseil d'État et autres juridictions administratives", instruisent les demandes d'asile.

Depuis 2007, les crédits de la mission Immigration, asile et intégration relevaient du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Ce pilotage au sein d'un ministère unique, procédure inédite, devait permettre de simplifier le parcours d'un demandeur d'asile en centralisant l'ensemble des services dédiés à l'immigration en France. Après la suppression de ce ministère par décret du 14 novembre 2010, la politique de l'immigration a été rattachée au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. La configuration des services a été maintenue intacte et la maquette budgétaire préservée.

J'en viens aux dispositions du projet de loi de finances. Le programme 303 concentre la majorité des crédits dévolus à la mission Immigration, asile et intégration, soit 87,5% des crédits totaux. Les autorisations d'engagement (553 millions d'euros en 2012 contre 490 millions en 2011, soit + 12,78 %) ainsi que les crédits de paiement (560 millions d'euros en 2012 contre 488 millions en 2011, soit +14,67 %), sont en progression.

Au sein du programme 303, c'est l'action 2 « garantie de l'exercice du droit d'asile » qui concentre l'essentiel des dotations, puisqu'elle représente 73,86 % des autorisations d'engagement demandées pour 2012. Cette action passe d'une dotation de 327,75 millions d'euros en 2011 à 408,91 millions en 2012, soit une hausse de 24,76 %.

L'action a pour objet d'assurer l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile en cours de procédure qui le demandent. Cette prise en charge intervient sous la forme soit d'un hébergement accompagné en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), soit du versement d'une prestation financière, l'allocation temporaire d'attente (ATA), qui peut être associée à un hébergement d'urgence. C'est ce domaine de l'accueil qui voit ses dotations augmenter.

Tout d'abord concernant l'hébergement d'urgence, depuis plusieurs années les dépenses engagées sont largement supérieures aux crédits votés en loi de finances initiale. Ainsi en 2011, 40 millions d'euros ont été engagés, puis 50 millions d'euros supplémentaires ont été ouverts par la loi de finances rectificative de juillet 2011 afin de pouvoir faire face aux dépenses, qui devraient atteindre environ 125 millions d'euros sur l'ensemble de l'année.

Tirant les conséquences de cette sous-budgétisation initiale, les crédits engagés pour l'hébergement d'urgence 2012 sont en forte croissance, avec une enveloppe de 90,9 millions d'euros. Concrètement, ce sont plus de 9 000 places supplémentaires qui pourront ainsi être financées.

Ensuite concernant l'allocation temporaire d'attente, le constat depuis quelques années est le même : une sous-budgétisation initiale et des dépenses qui explosent en cours d'année. Ainsi en 2011, 54 millions d'euros avaient été engagés en loi de finances initiale, mais ce sont près de 151 millions qui devraient être consommés.

Tout comme pour l'hébergement d'urgence, les crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2012 au titre de l'ATA sont en forte augmentation puisque l'enveloppe s'établira à 89,65 millions d'euros en 2012. Ce sont donc plus de 21 000 bénéficiaires qui devraient toucher l'ATA en 2012.

En conclusion, nous dirons qu'il s'agit certainement du programme dont il est le plus facile de défendre le budget. Certes, on a l'impression que la cible s'éloigne au fur et à mesure que l'on s'en rapproche et que les efforts très importants qui sont faits ne suffisent pas à faire face à l'évolution de la situation : l'accroissement du nombre de candidats à l'asile pourrait faire oublier que les budgets qui sont consacrés à ce programme sont en forte augmentation. Cependant, c'est tout à l'honneur de la France d'augmenter ainsi ses efforts pour respecter sa tradition d'accueil et je vous propose **d'adopter** les crédits du programme 303.

**M. Alain Néri, co-rapporteur pour avis** – Je voudrais rapidement dresser un panorama de la demande d'asile. La France est le deuxième pays mondial destinataire de demandes d'asile, derrière les États-Unis. En 2010, ce sont plus de 52 000 demandes qui ont été enregistrées auprès de l'OFPRA, en hausse de 14 % par rapport à l'année précédente.

Le nombre de demandes déposées est estimé à 23 406 au premier semestre 2011 par le ministère de l'intérieur, soit une progression de 14,1 % par rapport à la même période en 2010. En 2010, le premier pays de

provenance des demandeurs d'asile est le Kosovo (3 267 premières demandes) devant le Bangladesh (3 061 premières demandes).

Si la tendance observée au cours du premier semestre 2011 se maintient, le nombre de demandes de protection internationale (mineurs accompagnants compris) pourrait s'élever à 58 000 en 2011 et 64 000 en 2012.

Or, cette augmentation continue pose des problèmes en matière de traitement des dossiers. A l'OFPRA, le délai d'examen d'une demande d'asile, indicateur essentiel du programme, est en constante augmentation depuis quelques années pour atteindre un pic prévisionnel de 150 jours en 2011. Un recrutement de 30 personnes a été réalisé, mais l'impact sur le délai de traitement des dossiers a été quasi-nul du fait de l'augmentation parallèle du nombre de demandes.

Ce problème a des conséquences autant en termes humains que sur le plan financier. Sur le plan humain, il est impensable de laisser un demandeur d'asile dans l'incertitude pendant aussi longtemps, délai d'autant plus allongé si la réponse s'avère négative et est suivie par un recours auprès de la CNDA. Sur le plan financier, un tel délai a un coût et des conséquences non négligeables sur les finances publiques.

M. Claude Guéant avait indiqué lors de son audition devant la commission que les effectifs de l'OFPRA seraient consolidés et que 15 nouveaux emplois, gagés sur les effectifs du ministère de l'intérieur, seraient ouverts en 2012. Ceci devrait permettre de réduire le délai global de traitement des dossiers de moitié. Nous resterons extrêmement vigilants sur ce point.

La deuxième limite, qui se place dans la continuité de la première, est le cas de la CNDA. Deuxième étape d'un demandeur d'asile qui voit sa demande refusée par l'OFPRA, la CNDA est confrontée aux mêmes problèmes, puisque le nombre de recours déposés auprès d'elle est à la hausse, +10 % entre 2009 et 2010. Au premier semestre 2011, ce sont plus de 15 000 recours qui ont été déposés par les demandeurs d'asile.

Cette croissance des entrées a rapidement impacté les délais de jugement. Le délai moyen prévisible de jugement a dépassé 15 mois fin 2009, contre un peu plus de 10 mois fin 2008.

Afin de répondre à cette hausse parallèle des recours et des délais, un plan d'action a été mis en place par le Conseil d'État. Ce plan de recrutement a porté prioritairement sur des emplois de rapporteurs (en charge de l'instruction des recours), passés de 70 fin 2009 à 95 fin 2010 et à 135 fin 2011. L'augmentation des recrutements devrait ainsi permettre de juger 38 000 affaires en 2011 (contre 24 000 en 2010) et 47 000 fin 2012, et d'atteindre un délai prévisible moyen de jugement de 9 mois fin 2011 et de 6 mois fin 2012.

Enfin, la troisième et dernière limite que je souhaite souligner est celle de l'hébergement des demandeurs d'asile. Les centres d'accueil des

demandeurs d'asile (CADA) ont une capacité de 21 410 places en 2011, nombre en progression, mais qui ne suffit pas à couvrir le besoin réel. D'autres solutions doivent être trouvées, qui prennent la forme d'hébergement d'urgence ou d'ATA, dépenses qui explosent comme mon collègue l'a souligné.

A cela s'ajoute le problème de la répartition géographique des demandeurs d'asile sur le territoire français. Des situations très différentes entre les communes sont constatées, certaines supportant la charge plus que d'autres.

C'est pourquoi une circulaire relative au pilotage du dispositif d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile a été publiée le 24 mai 2011, afin d'homogénéiser les pratiques, organiser la répartition des demandeurs d'asile et rationaliser les dépenses. Un suivi précis et trimestriel de l'activité d'hébergement d'urgence est ainsi mis en œuvre au plan régional. Encore une fois, vos rapporteurs resteront très attentifs sur cette question.

En conclusion, le constat est simple, on ne peut que saluer l'augmentation de l'enveloppe budgétaire affectée au programme 303 et surtout à son action 2. Cependant, force est de constater aussi que les crédits inscrits restent notoirement insuffisants pour apporter une réponse positive aux dossiers prioritaires que sont :

- les délais trop longs de l'instruction des dossiers de demandeurs d'asile qui varient de 130 à 150 jours à l'OFPRA pour atteindre 2 ans s'il y a un recours au CNDA. Laisser un demandeur d'asile aussi longtemps dans l'incertitude est inhumain. Malheureusement, le stock des dossiers est toujours plus important à l'OFPRA.

- l'hébergement en CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile), qui ne couvre pas les besoins réels. Les hébergements d'urgence se multiplient, posant de graves problèmes financiers à certaines communes et aux départements. L'ATA (Allocation Temporaire d'Attente) reste sous-budgétisée comme c'est le cas depuis plusieurs années.

Aussi, je vous propose de **rejeter** le projet de budget de la mission « immigration et droit d'asile ».

**M. Robert del Picchia** – Le délai de réponse de 120 jours peut paraître long, mais nous sommes dans les normes européennes qui donnent 180 jours. Pour réduire ce délai, il faudrait un texte. Est-on en mesure de le produire ? Envisagez-vous de déposer un amendement à ce sujet ?

Mon autre question concerne les motifs des demandeurs d'asile. Une partie d'entre eux sont des demandeurs d'asile économique, donc non recevables à ce statut. Cela pose notamment des problèmes aux demandeurs d'asile légitimes, et pèse sur les finances publiques.

Donc si l'augmentation de ce budget est une bonne nouvelle, il faudra tout de même être très vigilant quant à la manière dont il sera utilisé.

**M. Jean-Louis Carrère, président** – Avant de laisser la parole à nos deux rapporteurs, je voudrais juste préciser que le délai n'est pas de 120 jours mais 150 jours. Ce délai est une constatation et n'est pas fixé légalement, il n'y a donc pas d'amendement à produire ou de texte à voter pour le changer. C'est uniquement fonction du nombre de fonctionnaires afin de permettre une contraction du délai, donc d'une volonté politique à faire face à ces questions.

**M. Raymond Couderc, co-rapporteur pour avis** – L'objectif à 115 jours est un objectif à l'horizon 2013.

Pour ce qui est de l'origine des demandeurs d'asile, il est vrai qu'il faut rester vigilant afin que cette demande ne soit pas galvaudée.

**M. Alain Néri, co-rapporteur pour avis** – Même si l'Union européenne fixe des normes, il n'est pas exclu que nous puissions faire mieux. C'est même préférable. Les délais constatés sont trop importants et ne permettent pas un traitement humain des dossiers.

D'autre part, si on veut un budget sincère, il faut que les crédits inscrits correspondent aux besoins que l'on a à traiter. Il est légitime que des crédits supplémentaires soient affectés, personne ne conteste cet effort, mais il reste néanmoins insuffisant.

**M. Jean-Louis Carrère, président.** - Je consulte la commission sur l'avis que nous devons émettre.

*Par dix-neuf voix contre, dix-sept pour et aucune abstention, la commission décide de proposer au Sénat le rejet des crédits de la mission Immigration, asile et intégration (programme 303).*

**ANNEXE -  
ORIGINE DES DEMANDEURS D'ASILE EN 2008, 2009, 2010  
ET AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2011, PAR CONTINENT ET PAYS**

**Demandeurs d'asile en provenance d'Europe**

EUROPE	DEMANDES - 2008					DEMANDES - 2009				
	total hors min A	dont lères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	total hors min A	dont lères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général
Albanie	300	280	20	54	354	433	409	24	127	560
Arménie	1 894	1 532	362	543	2 437	2 788	2 297	491	815	3 603
ARYM (Macédoine)	80	67	13	28	108	48	45	3	26	74
Azerbaïdjan	518	431	87	198	716	628	519	109	255	883
Biélorussie	81	64	17	6	87	77	64	13	3	80
Bosnie-Herzégovine	167	138	29	101	268	276	258	18	176	452
Bulgarie						6	5	1	5	11
Géorgie	404	320	84	59	463	445	374	71	97	542
Hongrie						22	22		11	33
Kosovo	1 589	1 584	5	778	2 367	3 109	3 048	61	1 470	4 579
Moldavie	169	159	10	14	183	262	252	10	27	289
Monténégro	69	65	4	52	121	52	42	10	26	78
Roumanie	32	31	1	19	51	18	18		17	35
Russie	2 325	2 102	223	1 493	3 818	2 351	1 961	390	1 431	3 782
Serbie	799	486	313	292	1 091	656	406	250	321	977
Turquie	2 732	1 985	747	213	2 945	2 389	1 826	563	221	2 610
Ukraine	63	54	9	14	77	65	58	7	8	73
autres Europe	15	12	3	11	26	5	5		1	6
<b>TOTAL DEMANDES</b>	<b>11 237</b>	<b>9 310</b>	<b>1 927</b>	<b>3 875</b>	<b>15 112</b>	<b>13 630</b>	<b>11 609</b>	<b>2 021</b>	<b>5 037</b>	<b>18 667</b>

EUROPE	DEMANDES - 2010					DEMANDES - 6 mois 2011				
	total hors min A	dont lères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	total hors min A	dont lères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général
Albanie	411	373	38	106	517	149	132	17	64	213
Arménie	1 659	1 278	381	497	2 156	1 549	1 231	318	440	1 989
ARYM (Macédoine)	365	362	3	229	594	392	386	6	246	638
Azerbaïdjan	642	533	109	237	879	320	263	57	103	423
Biélorussie	60	48	12	14	74	36	34	2	4	40
Bosnie-Herzégovine	318	303	15	183	501	41	34	7	63	104
Bulgarie	8	8		8	16					
Géorgie	1 025	945	80	410	1 435	534	492	42	204	738
Hongrie										
Kosovo	3 463	3 267	196	1 818	5 281	1 439	1 272	167	756	2 195
Moldavie	170	164	6	17	187	115	113	2	10	125
Monténégro	55	46	9	26	81	40	37	3	43	83
Roumanie	25	25		25	50					
Russie	2 786	2 425	361	1 909	4 695	1 271	1 041	230	808	2 079
Serbie	457	344	113	342	799	215	153	62	162	377
Turquie	1 799	1 240	559	175	1 974	985	716	269	117	1 102
Ukraine	75	68	7	16	91	34	30	4	8	42
autres Europe	14	13	1	6	20	9	9		8	17
<b>TOTAL DEMANDES</b>	<b>13 332</b>	<b>11 442</b>	<b>1 890</b>	<b>6 020</b>	<b>19 352</b>	<b>7 129</b>	<b>5 943</b>	<b>1 186</b>	<b>3 036</b>	<b>10 165</b>

2011 données provisoires 6 mois

**Demandeurs d'asile en provenance d'Asie**

ASIE	DEMANDES - 2008					DEMANDES - 2009				
	total hors min A	dont lères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	total hors min A	dont lères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général
Afghanistan	246	228	18	35	281	646	619	27	69	715
Australie										
Bangladesh	1 733	1 187	546	62	1 795	1 846	1 375	471	66	1 912
Bhoutan	50	49	1		50	23	23			23
Birmanie	26	19	7	1	27	34	30	4	5	39
Cambodge	23	19	4	4	27	26	22	4	5	31
Chine	841	804	37	17	858	1 571	1 542	29	60	1 631
Inde	87	61	26	3	90	79	63	16	6	85
Irak	500	481	19	156	656	464	449	15	139	603
Iran	125	117	8	30	155	184	168	16	25	209
Jordanie										
Kazakhstan	76	72	4	13	89	107	95	12	46	153
Kirghizstan	26	18	8	2	28	29	19	10	1	30
Laos						16	16		3	19
Liban	29	27	2	4	33	32	28	4	9	41
Malaisie										
Mongolie	68	48	20	13	81	200	186	14	46	246
Népal	41	38	3	3	44	39	34	5		39
Ouzbékistan	20	15	5	3	23	26	23	3	3	29
Pakistan	355	309	46	16	371	634	602	32	32	666
Palestine (autorité)	56	53	3	4	60	105	99	6	23	128
Philippines						6	6			6
Sri Lanka	2 948	1 962	986	360	3 308	3 383	2 617	766	512	3 895
Syrie	27	24	3	8	35	50	46	4	15	65
Tadjikistan						14	14			14
Thaïlande										
Turkménistan										
Vietnam	18	13	5	2	20	27	26	1	5	32
autres Asie	113	107	6	8	121	71	68	3	11	82
<b>TO TAL DEMANDES</b>	<b>7 408</b>	<b>5 651</b>	<b>1 757</b>	<b>744</b>	<b>8 152</b>	<b>9 612</b>	<b>8 170</b>	<b>1 442</b>	<b>1 081</b>	<b>10 693</b>

ASIE	DEMANDES - 2010					DEMANDES - 6 mois 2011				
	total hors min A	dont lères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	total hors min A	dont lères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général
Afghanistan	735	713	22		735	305	292	13	24	329
Australie						1		1		1
Bangladesh	3 609	3 061	548	84	3 693	2 269	1 965	304	42	2 311
Bhoutan	40	39	1	1	41	39	34	5		39
Birmanie	90	84	6	1	91	39	35	4	1	40
Cambodge	20	20		5	25	10	10		6	16
Chine	1 837	1 805	32	132	1 969	1 017	961	56	67	1 084
Inde	49	44	5	4	53	29	26	3	4	33
Irak	346	333	13	104	450	83	76	7	30	113
Iran	328	319	9	79	407	84	78	6	15	99
Jordanie	10	10			10					
Kazakhstan	137	126	11	30	167	42	39	3	21	63
Kirghizstan	69	58	11	20	89	56	52	4	21	77
Laos	10	9	1	1	11					
Liban	23	22	1	16	39	5	5			5
Malaisie	5	5		3	8					
Mongolie	144	117	27	36	180	68	58	10	28	96
Népal	77	69	8	1	78	25	22	3	1	26
Ouzbékistan	18	16	2	5	23	18	13	5	6	24
Pakistan	881	858	23	35	916	597	573	24	27	624
Palestine (autorité)	96	91	5	39	135	32	30	2	2	34
Philippines										
Sri Lanka	2 805	2 265	540	599	3 404	1 633	1 262	371	281	1 914
Syrie	120	117	3	75	195	23	23		2	25
Tadjikistan	11	11		3	14					
Thaïlande	32	32		1	33	48	48		2	50
Turkménistan						2		2		2
Vietnam	27	26	1	8	35	13	12	1	7	20
autres Asie	65	60	5	8	73	40	37	3	11	51
<b>TO TAL DEMANDES</b>	<b>11 584</b>	<b>10 310</b>	<b>1 274</b>	<b>1 288</b>	<b>12 872</b>	<b>6 478</b>	<b>5 651</b>	<b>827</b>	<b>598</b>	<b>7 076</b>

**Demandeurs d'asile en provenance des Amériques**

AMÉRIQUES	DEMANDES - 2008					DEMANDES - 2009				
	total hors min A	dont 1ères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	total hors min A	dont 1ères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général
Argentine	5	5		1	6					
Bolivie	17	16	1	5	22	13	11	2		13
Brésil	16	15	1	2	18	13	13		1	14
Colombie	99	96	3	20	119	120	111	9	29	149
Cuba	19	18	1		19	15	11	4	1	16
Dominicaine (Rép.)	36	35	1		36	145	143	2	3	148
Dominique						8	8			8
Equateur	7	6	1		7					
Guatemala										
Guyana						12	12		1	13
Haïti	1 341	830	511	100	1 441	1 608	1 234	374	224	1 832
Jamaïque	8	8			8	10	9	1		10
Mexique						7	7			7
Pérou	112	101	11	13	125	152	120	32	7	159
Suriname										
USA										
Vénézuéla										
autres Amériques	14	14		5	19	23	18	5	4	27
<b>TOTAL DEMANDES</b>	<b>1 674</b>	<b>1 144</b>	<b>530</b>	<b>146</b>	<b>1 820</b>	<b>2 126</b>	<b>1 697</b>	<b>429</b>	<b>270</b>	<b>2 396</b>

AMÉRIQUES	DEMANDES - 2010					DEMANDES - 6 mois 2011				
	total hors min A	dont 1ères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	total hors min A	dont 1ères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général
Argentine						1		1		1
Bolivie	11	9	2	1	12	5	5			5
Brésil	16	16		2	18					
Colombie	115	107	8	18	133	47	44	3	8	55
Cuba	6	5	1		6					
Dominicaine (Rép.)	174	161	13	1	175	80	75	5	2	82
Dominique										
Equateur	6	5	1	4	10					
Guatemala						1		1		1
Guyana	13	13		3	16	48	48		3	51
Haïti	1 790	1 500	290	508	2 298	1 106	1 031	75	81	1 187
Jamaïque										
Mexique	5	5			5					
Pérou	135	118	17	15	150	50	45	5	4	54
Suriname	5	5		2	7					
USA	7	6	1	2	9					
Vénézuéla	6	5	1		6	8	8		3	11
autres Amériques	15	14	1	2	17	17	16	1	2	19
<b>TOTAL DEMANDES</b>	<b>2 304</b>	<b>1 969</b>	<b>335</b>	<b>558</b>	<b>2 862</b>	<b>1 363</b>	<b>1 272</b>	<b>91</b>	<b>103</b>	<b>1 466</b>

2011 données provisoires 6 mois

**Demandeurs d'asile en provenance d'Afrique**

AFRIQUE	DEMANDES - 2008					DEMANDES - 2009				
	total hors min A	dont lères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	total hors min A	dont lères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général
Afrique du Sud	7	7		2	9					
Algérie	947	874	73	104	1 051	1 055	1 015	40	103	1 158
Angola	452	357	95	157	609	417	355	62	176	593
Bénin	14	12	2	5	19	14	14		2	16
Burkina	21	19	2	3	24	30	29	1	13	43
Burundi	36	32	4	4	40	38	36	2	8	46
Cameroun	180	162	18	24	204	192	167	25	29	221
Cap-Vert										
Centrafrique	127	102	25	4	131	132	114	18	29	161
Comores	895	881	14	224	1 119	397	267	130	120	517
Congo	821	714	107	90	911	755	648	107	96	851
Côte d'Ivoire	656	503	153	129	785	504	432	72	78	582
Djibouti	8	7	1	4	12	10	10		2	12
Egypte	38	35	3	4	42	63	60	3	10	73
Erythrée	114	110	4	13	127	373	369	4	52	425
Ethiopie	45	39	6	2	47	85	79	6	20	105
Gabon	16	15	1	6	22	22	21	1	3	25
Gambie	70	45	25	39	109	56	52	4	4	60
Ghana	24	16	8	6	30	29	23	6	1	30
Guinée	1 411	1 050	361	220	1 631	1 675	1 455	220	216	1 891
Guinée-Bissao	70	53	17	14	84	159	144	15	27	186
Guinée équatoriale						6	6		2	8
Kenya	19	19			19	15	14	1	2	17
Libéria	30	22	8	4	34	41	34	7	13	54
Libye	7	7			7	5	5			5
Madagascar	17	15	2	5	22	124	120	4	31	155
Mali	2 066	1 382	684	1 288	3 354	547	456	91	249	796
Maroc	49	47	2	4	53	63	62	1	8	71
Mauritanie	1 184	548	636	171	1 355	1 337	1 069	268	145	1 482
Niger	21	19	2	4	25	15	14	1	2	17
Nigéria	522	412	110	50	572	687	606	81	83	770
Ouganda	8	8		2	10	9	8	1		9
Rép. Dém. Congo	2 289	1 912	377	631	2 920	2 478	2 113	365	687	3 165
Rwanda	247	234	13	113	360	228	205	23	75	303
Sahara occ (origine)										
Sénégal	243	166	77	130	373	136	120	16	64	200
Sierra Leone	199	129	70	17	216	145	117	28	7	152
Somalie	82	77	5	19	101	249	247	2	32	281
Soudan	396	382	14	17	413	812	787	25	24	836
Tchad	207	180	27	44	251	169	152	17	48	217
Togo	166	139	27	10	176	122	101	21	23	145
Tunisie	46	44	2	10	56	46	43	3	4	50
Zimbabwe	15	13	2	2	17	18	17	1	5	23
autres Afrique	10	9	1	1	11	18	14	4	2	20
<b>TOTAL DEMANDES</b>	<b>13 775</b>	<b>10 797</b>	<b>2 978</b>	<b>3 576</b>	<b>17 351</b>	<b>13 276</b>	<b>11 600</b>	<b>1 676</b>	<b>2 495</b>	<b>15 771</b>

AFRIQUE	DEMANDES - 2010					DEMANDES - 6 mois 2011				
	total hors min A	dont lères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	total hors min A	dont lères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général
Afrique du Sud	7	7		1	8					
Algérie	1 064	1 024	40	147	1 211	564	541	23	48	612
Angola	556	505	51	237	793	252	231	21	88	340
Bénin	11	9	2		11	8	8		1	9
Burkina	26	25	1	2	28	17	16	1	5	22
Burundi	27	27		16	43	15	15		12	27
Cameroun	178	170	8	29	207	78	72	6	11	89
Cap-Vert						8	8		4	12
Centrafrique	100	85	15	15	115	22	19	3	8	30
Comores	623	604	19	149	772	644	629	15	166	810
Congo	705	626	79	79	784	340	297	43	48	388
Côte d'Ivoire	462	406	56	130	592	941	893	48	104	1 045
Djibouti	13	12	1	14	27	5	5			5
Egypte	81	77	4	22	103	99	96	3	23	122
Erythrée	638	633	5	91	729	375	374	1	36	411
Ethiopie	73	68	5	25	98	34	30	4	8	42
Gabon	13	13		3	16	8	8			8
Gambie	56	53	3	6	62	30	25	5	6	36
Ghana	14	13	1	2	16	11	11			11
Guinée	1 882	1 712	170	322	2 204	901	814	87	189	1 090
Guinée-Bissao	177	171	6	26	203	85	80	5	10	95
Guinée équatoriale										
Kenya	24	22	2	4	28	7	7			7
Libéria	35	28	7	6	41	11	8	3	1	12
Libye	11	8	3	5	16	38	36	2	13	51
Madagascar	233	229	4	33	266	53	53		15	68
Mali	408	337	71	375	783	191	164	27	200	391
Maroc	103	97	6	11	114	44	41	3	6	50
Mauritanie	1 038	862	176	122	1 160	623	507	116	60	683
Niger	17	13	4	2	19	8	7	1	3	11
Nigéria	692	624	68	120	812	373	314	59	85	458
Ouganda	17	17		1	18	8	8			8
Rép. Dém. Congo	2 897	2 616	281	810	3 707	1 510	1 371	139	444	1 954
Rwanda	237	224	13	78	315	102	100	2	24	126
Sahara occ (origine)	10	10			10	17	17			17
Sénégal	130	119	11	78	208	58	54	4	29	87
Sierra Leone	100	89	11	12	112	76	59	17	1	77
Somalie	360	360		60	420	274	270	4	47	321
Soudan	762	742	20	75	837	311	297	14	20	331
Tchad	199	169	30	69	268	64	53	11	22	86
Togo	158	142	16	25	183	48	43	5	15	63
Tunisie	55	55		7	62	91	90	1	2	93
Zimbabwe	8	8			8					
autres Afrique	17	17		9	26	4	4			4
<b>TOTAL DEMANDES</b>	<b>14 217</b>	<b>13 028</b>	<b>1 189</b>	<b>3 218</b>	<b>17 435</b>	<b>8 348</b>	<b>7 675</b>	<b>673</b>	<b>1 754</b>	<b>10 102</b>

2011 données provisoires 6 mois